

# Franchir un nouveau CAP\*

avec vous \*Contrat d'avenir et de performance 2011-2014



Le CAP donne une nouvelle impulsion à l'action de la collectivité pour relever les défis actuels et amplifier le développement d'Angers. C'est à partir de l'action locale qu'un modèle de société fondé sur la citoyenneté, sur la solidarité et sur l'efficacité publique peut être bâti. Ainsi, l'augmentation de la fiscalité prend le sens d'un effort partagé entre les Angevins et la collectivité.

## Le désengagement de l'Etat, une réalité

### Quelques exemples :

- Pour la garde des enfants, plus d'un million d'euros en moins, soit 130 000 euros à trouver chaque année par la Ville. C'est l'équivalent en fonctionnement de 24 places de crèche.
- Pour la politique de la ville et la solidarité dans les quartiers, l'Etat diminue en 2011 sa subvention au contrat urbain de cohésion

sociale (CUCS) de 16 %.

- Pour la sécurité, cinq nouveaux policiers municipaux ont déjà été engagés pour compenser en partie la suppression de la police de proximité par l'Etat.
- Pour les personnes âgées, les dotations pour les soins des personnes dépendantes sont gelées depuis 2008.



## L'augmentation des impôts, une décision exceptionnelle et responsable

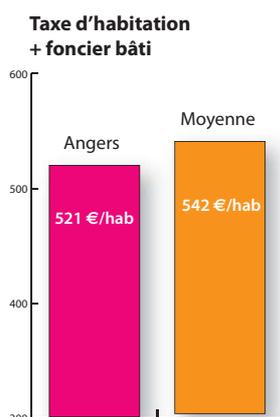
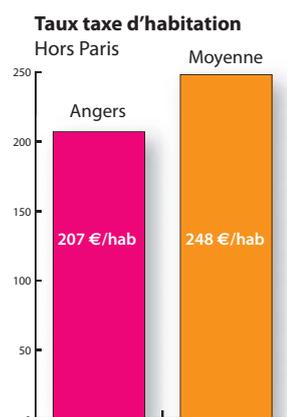
Le 22 avril, le Conseil municipal a voté les taux des taxes locales suivants :  
taxe d'habitation 17,70 %  
taxe foncière 32,98 %

(en rectification de la version reçue dans votre boîte aux lettres)

Soit une augmentation de 4,73 %. Ces contributions directes représentent 42,32 % des recettes de fonctionnement de la Ville.

### Pourquoi ?

- Lutter contre la crise,
- Poursuivre le développement d'Angers,
- Conduire la politique de solidarité et de service public,
- Maintenir notre capacité d'autofinancement des investissements pour l'économie et l'emploi.



Un taux d'imposition largement sous la moyenne nationale

### Que représente cette hausse pour les Angevins ?

#### Taxe d'habitation

Pour un ménage locataire, dans un logement de valeur locative moyenne, la hausse mensuelle représente :

Célibataire



Ménage avec 1 enfant



Ménage avec 2 enfants



Ménage avec 3 enfants



#### Taxe foncière

Pour un ménage propriétaire, dans un logement avec une base nette d'imposition moyenne, la hausse mensuelle représente :



# La Ville d'Angers s'engage...

**Le CAP est d'abord et avant tout un document d'orientations qui fixe une perspective pour les services municipaux et pour la municipalité. Dans ce CAP, nous nous engageons à :**

- **Apporter un service public performant, solidaire et écologique.**
- **Lutter contre la crise.**
- **Maintenir une bonne gestion des finances publiques.**
- **Poursuivre les investissements pour l'avenir tout en maintenant une bonne gestion.**



## ■ Un service public performant, solidaire et écologique

*La priorité a été donnée au service public local. Jamais les Angevins n'ont autant manifesté leur besoin de protection, de service, de solidarité. C'est d'abord vers la mairie, l'institution de la proximité et du quotidien qu'ils se tournent. Nous devons leur apporter une réponse.*

### 20 ENGAGEMENTS PARMI LESQUELS :

- La tenue en 2011 des assises citoyennes du service public pour définir le schéma stratégique des services publics en concertation avec les Angevins.
- La création d'un médiateur angevin du service public, indépendant, chargé de veiller au respect des valeurs du service public.
- Révision de la politique tarifaire pour une meilleure prise en compte des situations personnelles et mise en place de la carte A'tout donnant accès à tous les services municipaux au meilleur coût pour les familles.
- Le développement d'un programme pour favoriser l'accès de tous au numérique dès l'école.
- Le développement de la présence humaine de proximité : ilotage de la police municipale, renforcement des pôles territoriaux.

### Les valeurs de l'action municipale angevine

- Le développement durable
- La solidarité
- La lutte contre les inégalités
- Le soutien à l'emploi et au développement économique
- Le soutien aux apprentissages
- La politique de la ville et des quartiers
- La proximité



## ■ La lutte contre la crise : *pouvoir d'achat, énergie, logement*

*En janvier 2009, alors que la crise et ses effets commençaient à se faire sentir, Angers a réagi rapidement en mettant en place 30 mesures pour amortir les effets de la crise, pour protéger les Angevins mais aussi pour rebondir. Emploi, logement, aides sociales, développement économique, les effets de ce plan tous azimuts se font sentir (voir encadré).*

### 6 ENGAGEMENTS

- Etablir avec les Angevins un bilan des 30 mesures anti crise lors des assises citoyennes du service public.
- Favoriser le pouvoir d'achat et l'accès au logement.
- Publier un bilan des mesures sur [www.angers.fr](http://www.angers.fr)
- Solliciter les partenaires de la Ville pour des cofinancements (Europe, Région et Département notamment).
- Poursuivre le travail d'observation sociale exemplaire mené dans les quartiers d'Angers.
- Aller au devant des Angevins pour faire la promotion de ces 30 mesures afin d'en faire profiter le plus grand nombre.

### Emploi : une agglomération très attractive

Angers Loire Développement, l'agence de développement économique a traité :

- 97 implantations d'entreprises en 2008
- 123 en 2009
- 164 en 2010, ce qui représente 1 358 emplois nouveaux à terme et 73 millions d'investissements privés.



## 30 NOUVELLES MESURES À CONNAÎTRE



Pouvoir d'achat  
Aides aux associations  
Logement  
Aides aux entreprises  
Soutien à l'emploi  
Aides directes aux familles...



Plus que jamais à vos côtés !

Retrouvez l'actualité des 30 mesures sur <http://www.angers.fr/projets-et-politiques/les-30-nouvelles-mesures-a-connaître/>

## ■ La bonne gestion angevine : *un atout*

*Dans un contexte de finances publiques notoirement difficile en Europe, Angers est l'une des villes les mieux gérées de France : les taux d'imposition n'avaient pas augmenté depuis 1983 ; la Ville n'est pas endettée. Ces atouts nous permettent d'avoir la maîtrise de notre avenir tout en restant réalistes et responsables sur un plan budgétaire.*

*Nous devons désormais avancer vers les conditions d'un nouvel équilibre financier pour la collectivité, équilibre sur lequel nous nous engageons de façon claire et transparente dans le CAP.*

### 9 ENGAGEMENTS

- Limiter la hausse des taux de fiscalité à moins de 5 % en 2011 et en deçà de l'évolution du coût de la vie les années suivantes.
- Limiter la pression fiscale à la moyenne des villes de la strate.
- Maintenir les abattements fiscaux à caractère social.
- Maintenir un différentiel entre la taxe d'habitation et la taxe foncière solidaire avec les locataires qui représentent deux foyers angevins sur trois.
- Emprunter moins de 25 millions d'euros chaque année.
- Mettre en place un baromètre de la dette sur le site [www.angers.fr](http://www.angers.fr)
- Participer avec l'Association des maires des grandes villes de France à la création d'une Agence française de financement des collectivités territoriales.
- Maîtriser l'investissement à 60 millions d'euros par an en moyenne à partir de 2011.
- Rechercher systématiquement des subventions (Département, Région, Etat, Europe...) pour chaque projet en maintenant un niveau de recettes de huit millions d'euros en moyenne.

## Des investissements pour l'avenir

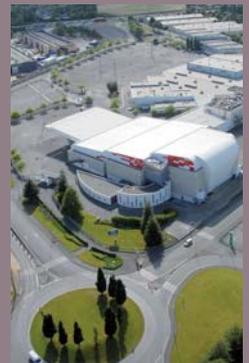
Après des années d'investissements considérables qui ont remis Angers à niveau pour lui assurer son rang parmi les métropoles régionales, nous redéfinissons les priorités d'action et d'investissement de la mairie pour une portée toujours plus stratégique, au service du développement, du territoire et de la qualité de vie des habitants.

### 7 ENGAGEMENTS

- Mener à bien les grands projets ; pour cela a été créée une société publique locale d'aménagement.
- Définir des projets de territoire pour chaque quartier.
- Assurer la bonne maintenance des équipements municipaux.
- Publier chaque année sur [www.angers.fr](http://www.angers.fr) la liste des projets municipaux retenus dans le programme pluriannuel d'investissements.
- Privilégier les investissements générant peu de frais de fonctionnement ou permettant de rationaliser les coûts d'exploitation, comme c'est le cas pour les investissements qui entraînent des économies d'énergie par exemple.
- Rechercher des partenariats avec le privé pour cofinancer certains investissements qui participent à l'intérêt général.
- Soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire qui génère des emplois tout en proposant une autre forme d'organisation économique.



Gare+



La modernisation du Parc des expositions



Le soutien au développement des Capucins et du Plateau de la Mayenne



Le plan climat territorial



Une piscine ludo-récréative



Les services du Centre Communal d'Action Sociale



Le tramway et l'étude pour la seconde ligne



L'étude d'un nouveau centre des congrès au Front de Maine

La reconquête des Berges de Maine



L'Atoll, centre commercial régional



La poursuite de l'opération de renouvellement urbain et des études en cours pour Monplaisir, Verneau, vieux Belle-Beille



Une cité de la solidarité et du bénévolat

## INFOS

QR Code : scannez pour en savoir plus



- [www.angers.fr/cap](http://www.angers.fr/cap)
- Lire aussi notre dossier dans *Vivre à Angers* numéro d'avril-mai



Rédaction : Ville d'Angers – avril 2011

Conception graphique et maquette : PARAGRAPHE *imageurs*

Tirage : 80 000 exemplaires

Impression : Ville d'Angers

© Crédits photo : Thierry Bonnet - Guy Durand - Ville d'Angers / Fabien Tijou / L'Atoll : Compagnie de Phalsbourg / Crespy & Aumont Architectes / OCDL - Groupe GIBOIRE | JFA\_Jacques Ferrier Architectures - Urbanmakers | SNC Lavalin / Antonio Bozzardi / Cabinet d'architecte Guervilly